



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article441>

Les médiateurs scolaires : le « décret Robien » des CPEs

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - ARCHIVES - Congrès de Perpignan - Contributions -



L'École Émancipée

Les médiateurs scolaires : le « décret Robien » des CPEs

On savait que l'éducatif n'était pas la priorité de ce gouvernement, et que le recrutement de CPEs était loin d'être sa préoccupation... Darcos nous apprend en ce mois de janvier 2009 qu'une partie de nos missions de suivi de l'absentéisme que nous effectuons, notamment avec les Assistantes sociales, seront désormais assurées notamment par des personnels en contrats aidés, précaires, non formés... Tout est donc possible, tout le monde peut remplacer tout le monde dans ses missions, plus aucune formation n'est nécessaire pour travailler avec des adolescents, que ce soit pour leur enseigner ou les accompagner dans leur scolarité et ses hauts et bas... Le SNES, syndicat majoritaire chez les CPEs se doit d'être aujourd'hui le syndicat qui dira NON à cette MESURE réforme. Non pas un NON de circonstance mais un NON ferme à ce qu'un personnel en contrat aidé (donc non titulaire, un personnel temporaire sur ses missions - c'est l'objectif de ce type de contrat) puisse effectuer une mission aujourd'hui assurée par des personnels formés ayant accès à des informations personnelles et confidentielles à propos des élèves et de leurs familles. Le SNES doit refuser que ce travail de suivi personnel, de conduites d'entretiens, de connaissance de l'élève et de sa famille, du contexte dans lequel il évolue, de réorientation vers les bons interlocuteurs, ne soit effectué par d'autres personnels que ceux dont aujourd'hui relèvent entièrement ces missions : CPE et assistants sociaux. Cette mesure est une illusion quand à la résolution d'un problème aussi complexe. Mais les effets d'annonce et la mise en place rapide de ce nouveau dispositif doivent nous motiver à agir rapidement.

Le SNES avec la FSU doivent être à l'initiative d'une pétition intersyndicale qui sera relayée auprès de tous les personnels pour le recrutement de CPE et d'Assistants sociaux.

Le SNES doit appeler les collègues CPE à refuser de donner des informations personnelles concernant les familles à ces nouveaux médiateurs.

Jean Marie Barbazanges, Régis Rémy, Ingrid Darroman, CPE, Ecole Emancipée.